

# **PROCES-VERBAL de la REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2018**

Convocation du 13 mars 2018

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	15
Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents à la réunion	09

L'an deux mil dix-huit et le vingt-et-un mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAGARDE, Maire.

**Présents :** MM. LAGARDE Jean-Louis, DUBOST Jean-Paul, MOTTET Alain, HACHE Chantal, BLASCO Jérôme, SERVAJEAN Virginie, ARNAL Jean-Pierre, FARGE Franck, MATIAS Stéphane

**Absents Excusés:** Mme COPPÉRÉ Sylviane (procuration donnée à M. LAGARDE)  
M. HIJAZI Abdulrahim (procuration donnée à M. ARNAL)  
Mme FRATTINI Christiane (procuration donnée à Mme HACHE)  
M. LAGRANGE Xavier (procuration donnée à M. DUBOST)  
M. TACHET Frédéric (procuration donnée à M. MATIAS)

**Absente :** Mme AUROUX Isabelle

**Secrétaire de séance :** Mme SERVAJEAN

\_\_\_\_\_

Monsieur Lagarde souhaite la bienvenue à tous les conseillers et déclare la séance ouverte.

## **1 – Approbation du procès-verbal de la précédente réunion**

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à la majorité : Monsieur Matias ne souhaite pas le signer, revenant sur son vote concernant le point 7. Monsieur le Maire précise que le vote étant enregistré lors de la séance, il n'est pas possible de le modifier ultérieurement.

## **2 – Délibération pour autoriser les travaux de marquage horizontal de la RD9 et de la Grande Rue, et le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée d'une part que suite à la réfection de l'enrobé de la Grande Rue et de la RD9, il convient de réaliser le marquage horizontal, et d'autre part qu'il convient d'entretenir celui de la RD 51, qui fait partie des voies les plus fréquentées de la commune. La commission voirie s'est réunie pour analyser les propositions de deux entreprises. L'entreprise AZ Marquage de Grigny (69) a été retenue.

Le montant hors taxes de l'opération concernant les travaux de marquage horizontal s'élève à 14 759.72 € HT (soit 17 711.66 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité ces travaux et sollicite une subvention du Conseil Départemental de la Loire au titre de l'enveloppe territorialisées 2018 la plus importante possible.

## **3 – Délibération pour autoriser les travaux de marquage au sol pour la mise en sécurité des abords de l'école et le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la réfection de l'enrobé de la Grande Rue, il convient de réaliser la mise en sécurité des abords de l'école. La commission voirie s'est réunie pour analyser les propositions de deux entreprises. L'entreprise AZ Marquage de Grigny (69) a été retenue.

Le montant hors taxes de l'opération concernant les travaux de marquage horizontal s'élève à 1 761.19 € (soit 2 113.43 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité ces travaux et sollicite une subvention du Conseil Départemental de la Loire au titre des amendes de police 2019 la plus importante possible.

#### **4 – Délibération pour approuver le remplacement du système de contrôle d'accès de la salle E.R.A et le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les réservations de la salle E.R.A sont gérées par un contrôle d'accès depuis 2004. Ce système permet non seulement de programmer le planning d'utilisation des salles, de consulter l'historique des entrées et sorties, mais également de gérer automatiquement le chauffage, ce qui représente une réduction des consommations non négligeable pour le budget de fonctionnement de la commune.

Depuis plusieurs années, le constructeur a abandonné les mises à jour du logiciel, ce qui le rend obsolète. C'est pourquoi, deux devis ont été demandés pour le renouvellement de ce matériel.

Compte tenu de l'évolution des systèmes, une connexion ADSL avec adresse IP devra être disponible à la salle ERA pour permettre une connexion à distance. Les équipements de verrouillage de la porte d'entrée seront réutilisés. Le logiciel sera installé sur un ordinateur de la Mairie.

Après en avoir pris connaissance, le conseil, à la majorité (11 voix pour, 3 voix contre) :

- Retient la proposition de l'entreprise T.S.A. pour l'installation du système BOOKY, d'un montant de 7 601.20 € HT (soit un total TTC de 9 121.44 €) ;
- Sollicite une subvention du Conseil Départemental de la Loire au titre de l'enveloppe solidarité 2019 la plus importante possible.

#### **5 – Délibération récapitulative des travaux de l'école ouvrant droit à la subvention du COCS et autorisant la demande de versement de la subvention**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2014.59 du 08.10.2014 approuvant la signature du Contrat Communal Simplifié (COCS) avec le Conseil Départemental de la Loire pour la restructuration du groupe scolaire.

Compte tenu de l'importance des travaux, un avenant a été signé le 10.04.2017 afin de proroger la durée du contrat d'un an, soit jusqu'au 30.09.2018.

Le montant hors taxes de l'opération concernant les travaux s'élève à : 186 803.95 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil sollicite à l'unanimité le versement de la subvention COCS pour la restructuration de l'école.

#### **6 – Questions diverses**

A.D.M.R : Madame Hache indique qu'elle a reçu le bilan de l'activité 2017 de l'A.D.M.R. Le nombre de personnes âgées ou handicapées aidées sur la commune de Saint Léger s'élève à 18 (contre 15 en 2016).

Conseil Municipal : Un Conseil spécial budgets aura lieu en présence de Madame Moussière, Trésorière, le jeudi 05 avril 2018 à 20 heures.

---